

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 23 juin 2025

Ouverture de la séance : 20h50

Secrétaire de séance : Jocelyne BASSE

Absents excusés : Katia GILBERT (pouvoir à Isabelle OCCELLI)
Richard FLAHAUT (pouvoir à Catherine BORGNE)
Frédéric HENRY (pouvoir à Frédéric FALLOT)
Boris LECORDIER (pouvoir à Vivien BAREYT)

Convocation distribuée le 16 juin 2025

Approbation du CR du 31 mars 2025 : pas de remarque

Approbation à l'unanimité

1. Composition du Conseil Communautaire Mandature 2026

Considérant l'article L.5211-6-1 et l'obligation de définir la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant qu'en cas d'accord local venant modifier les dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT (2.1), les communes doivent se prononcer sur cet accord avant le 31 août 2025.

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 26 mai 2025, ayant opté à l'unanimité pour la répartition des sièges du conseil communautaire selon le principe d'un accord local fixant le nombre de sièges du conseil communautaire à 43 membres, plus 3 suppléants (1 siège de suppléant pour chaque commune de moins de 1000 habitants)

Considérant la répartition des sièges par commune-membre définie par cet accord local

Considérant la délibération 2025-026 du conseil communautaire, en date du 16 juin 2025

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE pour le prochain renouvellement du conseil communautaire à intervenir en 2026 la composition conforme aux règles de l'accord local et définie selon la répartition comme suit :

Nombre de sièges

- | | |
|---------------------|----|
| • Beaumont-sur-Oise | 10 |
| • Bernes-sur-Oise | 3 |
| • Bruyères-sur-Oise | 5 |

• Champagne-sur-Oise	5
• Mours	2
• Nointel	1 + 1 suppléant
• Noisy-sur-Oise	1 + 1 suppléant
• Persan	15
• Ronquerolles	1 + 1 suppléant
TOTAL DES SIEGES	46

2. Fongibilité des crédits Budget 2025

Vu la délibération n° 2023-016 du 11 septembre 2023 approuvant l'adoption de la nomenclature budgétaire M57 pour la gestion du budget communal

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, la nomenclature budgétaire M57 autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La fongibilité des crédits nécessite une autorisation annuelle, pour le budget de la commune, de la part de l'organe délibérant.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12), dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, pour le budget communal 2025

Vote à l'unanimité

3. Décision modificative 1-2025

Le budget primitif 2025 nécessite certains ajustements afin de pouvoir rembourser une taxe d'aménagement perçue deux fois au cours de l'exercice 2024 pour le même permis de construire, il est nécessaire de rééquilibrer les dépenses prévues en section d'investissement.

INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAPITRE	COMPTEs	LIBELLES	MONTANTS
10	10226	Taxe d'aménagement	2 638,40 €
		TOTAL CHAPITRE 10	2 638,40 €
20	2051	Concessions et droits assimilés	500,00 €
		TOTAL CHAPITRE 20	500,00 €
21	2135	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	- 3 138,40 €
		TOTAL CHAPITRE 21	- 3 138,40 €
		TOTAL GENERAL	- €

Vote à l'unanimité

4. Tarif des concessions cimetière

Le tarif des concessions cimetière n'ayant pas été revalorisé depuis 2011 (cf délibération du 7 novembre 2011), le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

vote le prix des concessions dans le cimetière comme suit :

- Concession : 15 ans200.00 €
- Concession : 30 ans300.00 €
- Concession perpétuelle.....500.00 €

Informations diverses

- Effectifs de l'école prévus à moins de 40 enfants pour la rentrée scolaire 2025-2026
- Annonce d'une Enquête Publique pour une installation classée sur le site de Bruyères sur Oise
- Evocation d'un projet de ferme pédagogique sur le site du Fontenelle
- Lotissement « Le clos » : demande d'autorisation pour enlèvement de la clôture (thuyas) installée sur la parcelle communale
- Planning du comité des fêtes
- Travaux de voirie : giratoire au carrefour et bandes jaunes pour zones d'interdiction de stationnement
- Report du feu d'artifice annulé début juin : au 06 septembre en attente de la confirmation de la fanfare
- Pique-Nique du 14 juillet

Fin de la séance à 22h30